



Élection de 2025 et changements fiscaux

Le 29 avril 2025
N° 2025-22

Élection de 2025 – À quels changements fiscaux peut-on s'attendre?

Le Parti libéral du Canada formera le prochain gouvernement, d'après les résultats des élections fédérales de 2025 tenues le 28 avril 2025. Dans le présent numéro du bulletin *FlashImpôt Canada*, nous présentons les promesses fiscales faites par le Parti libéral au cours de sa campagne électorale afin de donner un aperçu des modifications fiscales potentielles touchant les entreprises et les particuliers qui pourraient être annoncées dans les mois à venir ou incluses dans le prochain budget fédéral. Afin d'aider les particuliers et les entreprises à se préparer aux éventuelles modifications fiscales qui pourraient être instaurées par le nouveau gouvernement, nous résumons ici les promesses fiscales pertinentes faites par le Parti libéral dans son programme électoral et dans des communiqués de presse pendant la campagne électorale.

Le précédent gouvernement du Canada avait annoncé plusieurs propositions fiscales, qui n'étaient pas entrées en vigueur avant le déclenchement des élections. Le nouveau gouvernement libéral pourrait décider d'adopter certaines de ces propositions. De plus, si le nouveau gouvernement ne remporte pas une majorité de sièges à cette élection, ce qui n'est pas encore déterminé, il pourrait en fin de compte devoir modifier ses promesses afin d'obtenir le soutien d'un autre parti fédéral pour qu'elles puissent être adoptées. Il est également important de noter que le gouvernement nouvellement élu a indiqué avant les élections qu'il n'irait pas de l'avant avec une mesure fiscale proposée visant à augmenter le taux d'inclusion des gains en capital, et qu'il a annulé la taxe carbone pour les consommateurs.

Programme fiscal du Parti libéral

Au cours de la campagne électorale, le Parti libéral a fait des promesses fiscales dans les domaines suivants :

- mesures tarifaires et commerciales;
- mesures visant les entreprises et les incitatifs fiscaux;
- mesures touchant l'impôt des particuliers;
- mesures visant l'éducation, la formation et les emplois;
- mesures immobilières;
- mesures environnementales;
- mesures administratives.

Mesures tarifaires et commerciales

Dans son programme électoral, le Parti libéral du Canada a promis :

- d'éliminer toutes les barrières fédérales au commerce interprovincial et à la mobilité de la main-d'œuvre, et de supprimer toutes les dérogations fédérales prévues par l'Accord de libre-échange canadien;
- d'utiliser chaque dollar recueilli en réponse aux tarifs américains pour soutenir les travailleurs et les entreprises canadiens;
- de créer un nouveau Fonds pour la diversification des corridors commerciaux et de mettre sur pied un Fonds de réponse stratégique pour augmenter la compétitivité du secteur de l'automobile du Canada.

Observations de KPMG

Bien qu'il ne l'ait pas mentionné dans son programme électoral, le gouvernement libéral a également annoncé qu'il entend renégocier les accords bilatéraux avec les États-Unis immédiatement après les élections.

Mesures visant les entreprises et les incitatifs fiscaux

Dans son programme électoral, le Parti libéral du Canada a promis :

- d'annuler l'augmentation proposée du taux d'inclusion des gains en capital, le maintenant à 50 %;
- de mener des efforts internationaux en vue d'établir des règles fiscales internationales proposées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE »);
- d'augmenter la limite de dépense prévue en vertu du Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (« RS&DE ») pour les entreprises canadiennes, afin de le faire passer de 4,5 à 6 millions de dollars;
- de mettre en œuvre un régime privilégié des brevets canadiens afin de ramener la propriété intellectuelle au Canada;
- d'élargir la passation en charges immédiate pour les machines utilisées dans la fabrication et la transformation, pour d'autres équipements utilisés dans la production d'énergie propre et d'autres véhicules, ainsi que pour l'Incitatif à l'investissement accéléré;
- de permettre l'utilisation d'actions accréditatives pour les entreprises canadiennes en démarrage, afin de permettre aux investisseurs de déduire les dépenses de recherche et développement admissibles, y compris de sociétés exerçant leurs activités dans les secteurs de l'intelligence artificielle, de l'informatique quantique, de la biotechnologie et de fabrication de pointe;
- d'offrir aux petites et aux moyennes entreprises un nouveau crédit d'impôt de 20 % pour les projets d'adoption de l'IA admissibles, pourvu qu'elles puissent démontrer que cette technologie permet d'accroître le nombre d'emplois.

Observations de KPMG

De plus amples informations sur certaines de ces promesses électorales peuvent être consultées dans le mémoire que le Parti libéral a présenté au Bureau du directeur parlementaire du budget afin de déterminer le coût de ces mesures possibles. Plus particulièrement, le Parti libéral a indiqué que le régime privilégié des brevets canadiens réduirait le taux d'imposition des sociétés de moitié, tant pour les grandes entreprises que pour les petites entreprises. De plus, le Parti libéral a soumis une demande pour établir le coût d'une promesse visant à permettre aux propriétaires d'immeubles locatifs à logements multiples admissibles à la DPA accélérée de créer une perte locative, mais il ne l'a pas mentionnée dans son programme.

Mesures touchant l'impôt des particuliers

Dans son programme électoral, le Parti libéral du Canada a promis :

- de réduire de 1 % le taux fédéral de la première tranche de revenu à compter du 1^{er} juillet 2025, pour ainsi le faire passer à 14 %;
- de réduire de 25 % pour un an le montant minimum qui doit être retiré d'un fonds enregistré de revenu de retraite (« FERR »);
- d'augmenter le Supplément de revenu garanti de 5 %;
- d'éliminer temporairement la période d'attente d'une semaine pour les prestations de l'assurance-emploi et d'augmenter l'accès à l'assurance-emploi;
- d'examiner et de réformer le processus de demande du crédit d'impôt pour personnes handicapées, y compris d'envisager d'élargir les critères d'éligibilité pour inclure des déficiences supplémentaires;
- de donner aux préposés aux services de soutien à la personne jusqu'à 1 100 \$ par année en créant un crédit d'impôt remboursable pour héros des soins de santé;
- de financer les rénovations domiciliaires et de faire baisser les factures, ce qui aidera les ménages à revenu faible ou moyen, y compris les locataires, à installer des thermopompes et à adopter des améliorations écoénergétiques (les frais pourraient inclure des modernisations de l'isolation, l'installation de thermopompes et le remplacement de fenêtres).

Observations de KPMG

On ne sait pas encore si le gouvernement a l'intention de financer les rénovations domiciliaires et de faire baisser les factures en instaurant un crédit d'impôt ou en accordant des subventions.

Mesures visant l'éducation, la formation et les emplois

Dans son programme électoral, le Parti libéral du Canada a promis :

- d'offrir une bourse d'apprentissage aux apprentis dont la valeur ira jusqu'à 8 000 \$ pour les apprentis inscrits;
- de doubler le financement du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, qui passera de 25 à 50 millions de dollars chaque année;

- d'établir un nouveau volet de financement en capital de 20 millions de dollars pour les collèges afin de soutenir de nouveaux espaces de formation destinés aux apprentissages;
- de lancer une nouvelle allocation de formation et de perfectionnement pour les travailleurs en cours de carrière qui souhaitent acquérir de nouvelles compétences, d'une valeur pouvant aller jusqu'à 15 000 \$ par personne;
- de maintenir le programme du Services d'apprentissage pour aider les employeurs à embaucher de nouveaux apprentis dans les métiers désignés Sceau rouge, en offrant 5 000 \$ pour des apprentis de première année et 10 000 \$ pour des membres de groupes sous-représentés;
- d'augmenter la mobilité des travailleurs qualifiés entre les provinces et les territoires;
- d'élargir la déduction fiscale pour la mobilité de la main-d'œuvre afin de permettre aux personnes qui travaillent à plus de 120 km de leur domicile de déduire leurs frais de déplacement, et d'augmenter le plafond de déduction, après consultation des principaux secteurs d'activité.

Mesures immobilières

Dans son programme électoral, le Parti libéral du Canada promet :

- d'éliminer la TPS pour les acheteurs âgés de 25 à 34 ans d'une première maison dont le prix est inférieur ou égal à 1 million de dollars et de réduire la TPS pour les maisons dont le prix se situe entre 1 million de dollars et 1,5 million de dollars;
- de créer Maisons Canada pour bâtir des logements abordables à grande échelle, y compris sur des terrains publics;
- de réduire de moitié les redevances d'aménagement municipales pour les bâtiments résidentiels à logements multiples pendant une période de cinq ans;
- de réinstaurer l'encouragement fiscal pour les immeubles résidentiels à logements multiples pour inciter les constructeurs à construire des logements locatifs.

Observations de KPMG

Bien que cela ne soit pas inclus dans sa plateforme, le Parti libéral a également présenté un mémoire au directeur parlementaire du budget afin de déterminer le coût d'une mesure possible visant à offrir un report des gains en capital aux propriétaires privés d'immeubles résidentiels ou non résidentiels existants s'ils vendent à un opérateur sans but lucratif, à une fiducie foncière ou à un fonds d'acquisition sans but

lucratif à condition que le vendeur réinvestisse le produit dans de nouveaux logements construits pour la location, au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2035.

Mesures environnementales

Dans son programme électoral, le Parti libéral du Canada promet :

- d'élargir le crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques en augmentant le nombre de minéraux critiques admissibles;
- d'étendre les activités admissibles au titre des frais d'exploration au Canada pour inclure les coûts des études techniques, comme les études d'ingénierie, les études économiques et les études de faisabilité;
- de modifier le crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres pour y inclure les dépenses liées au développement de mines de minéraux critiques sur des sites de friche industrielle, tout en élargissant la liste des minéraux critiques prioritaires;
- de maintenir les crédits d'impôt à l'investissement actuels pour l'énergie propre (c.-à-d. le CII pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, le CII pour les technologies propres, le CII pour l'électricité propre, le CII pour l'hydrogène propre, le CII pour la fabrication de technologies propres et le CII pour la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques) et de renforcer le Fonds de croissance du Canada;
- de veiller à ce que la pleine valeur du crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (« CII CUSC ») soit prolongée jusqu'en 2035;
- de mettre en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

Mesures administratives

Dans son programme électoral, le Parti libéral du Canada promet :

- de mener un examen du régime fiscal des sociétés;
- de tirer parti de la technologie de l'ARC afin d'identifier et de poursuivre les fraudeurs fiscaux, de corriger les échappatoires fiscales et de renforcer l'application de la loi fiscale par l'ARC;

- de mettre au point la production automatisée des déclarations de revenus en commençant par les ménages à faible revenu et les aînés.

Observations de KPMG – Mesures en suspens

Les propositions fiscales annoncées par le gouvernement précédent n'ont pas toutes été adoptées. Le nouveau gouvernement pourrait maintenant décider d'aller de l'avant avec ces propositions, y compris les changements visant :

- l'instauration de certaines exemptions facultatives aux règles du régime de restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (« RDEIF »);
- la modification de la *Loi de l'impôt minimum mondial* pour y inclure des dispositions pour la règle relative aux profits insuffisamment imposés (« RPII »);
- l'élimination du report d'impôt conféré aux sociétés privées sous contrôle canadien (« SPCC ») et aux SPCC en substance qui gagnent un revenu de placement par l'intermédiaire de sociétés étrangères affiliées contrôlées;
- la modification d'une règle anti-évitement dans les règles s'appliquant aux arrangements de capitaux propres synthétiques;
- la modification de l'impôt minimum de remplacement (« IMR »);
- la prolongation du délai pour faire un choix relativement au report rétrospectif de pertes en vertu du paragraphe 164(6) concernant les fiducies et les successions;
- le renforcement de l'interdiction du Canada d'importation de biens issus du travail forcé;
- l'exigence que les organisations à but non lucratif (« OBNL ») dont les revenus bruts sont supérieurs à 50 000 \$ produisent la déclaration annuelle de renseignements des OBNL et l'exigence que les OBNL qui n'atteignent pas les seuils produisent une nouvelle déclaration abrégée contenant des renseignements de base sur l'organisation, en vigueur pour l'année d'imposition 2026, et les suivantes.

Programme fiscal du NPD et du Bloc Québécois

Une fois que tous les votes auront été comptabilisés, il se pourrait que le Canada ait élu un gouvernement libéral minoritaire. Dans ce cas, le gouvernement pourrait devoir modifier ses mesures promises pour les aligner sur les priorités du Nouveau Parti démocratique

(« NPD ») et du Bloc Québécois afin d'obtenir suffisamment d'appuis pour faire adopter une proposition. Les promesses fiscales faites par ces parties sont indiquées ci-dessous.

Mesures tarifaires et commerciales

| Nouveau Parti démocratique du Canada | Bloc Québécois |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Abolir la TPS sur la vente de camionnettes et de voitures neuves fabriquées au Canada tant que les tarifs douaniers américains sont en vigueur.• Utiliser chaque dollar perçu en tarifs douaniers de rétorsion pour appuyer les travailleurs touchés dans des secteurs comme la fabrication automobile, l'acier et l'aluminium.• Mettre en œuvre un régime fédéral-provincial d'aide au revenu pour protéger les travailleurs qui perdent leur emploi en raison de tarifs douaniers.• Élargir la portée du crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario en doublant le montant, en élargissant l'admissibilité pour inclure les demandes pour la fabrication de pointe et en prolongeant le crédit d'impôt à dix ans.• Imposer des tarifs douaniers de 100 % sur tous les produits Tesla si les États-Unis appliquent des tarifs sur tous les produits canadiens.• Émettre des « emprunts de la victoire » de 5 et 10 ans, par retenue sur le salaire, pour que les Canadiens investissent au Canada. | <ul style="list-style-type: none">• Veiller à ce que le texte préliminaire des accords de libre-échange fasse l'objet d'un vote à la Chambre, avec un exposé des motifs, avant de les ratifier.• Protéger la gestion de l'offre et les agriculteurs du Québec dans les accords commerciaux.• Accorder à l'aluminium le même statut qu'à l'acier dans l'ACEUM (c.-à-d. qu'il doit être coulé et fondu localement pour être considéré comme fabriqué en Amérique du Nord). |

Mesures visant les entreprises et les incitatifs fiscaux

| <i>Nouveau Parti démocratique du Canada</i> | <i>Bloc Québécois</i> |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une surtaxe de 2 % sur les sociétés qui gagnent plus de 500 millions de dollars en bénéfices. • Instaurer un impôt minimum de 15 % sur les bénéfices des sociétés. • Augmenter le taux d'inclusion des gains en capital qui passe d'une demie aux deux tiers pour les particuliers dont les gains en capital excèdent 250 000 \$, ainsi que pour toutes les sociétés et les fiducies. • Mettre fin aux ententes fiscales avec des paradis fiscaux. • Exiger des sociétés qu'elles prouvent qu'elles ont de véritables raisons commerciales pour détenir des comptes à l'étranger. • Instaurer la publication des déclarations financières pays par pays pour les multinationales. • Revoir la législation fiscale pour éliminer les échappatoires et l'évitement fiscal. | <ul style="list-style-type: none"> • Réinvestir en recherche et développement. • Empêcher que les revenus des compagnies canadiennes gagnés dans des paradis fiscaux soient exonérés d'impôt lorsqu'ils sont rapatriés au Canada. • Éliminer l'allègement fiscal pour les dépenses de publicité sur les médias sociaux. • Étendre les mesures de soutien à la presse écrite. |

Mesures touchant l'impôt des particuliers

| <i>Nouveau Parti démocratique du Canada</i> | <i>Bloc Québécois</i> |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le taux d'inclusion des gains en capital qui passe d'une demie aux deux tiers pour les particuliers dont les gains en capital excèdent 250 000 \$, ainsi que pour toutes les sociétés et les fiducies. | <ul style="list-style-type: none"> • Déposer une réforme de l'assurance-emploi. • Militer pour la création d'incitatifs fiscaux rendant les REER certifiés durables plus avantageux. |

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Éliminer la déduction pour option d'achat d'actions pour que les avantages relatifs à ces options soient imposés de façon effective comme un revenu ordinaire, plutôt qu'au taux des gains en capital.• Instaurer un impôt progressif sur la fortune.• Augmenter le montant maximum de la rémunération assurable au titre de l'assurance-emploi et hausser le taux des prestations à plus de 55 %.• Réduire le seuil d'admissibilité à l'assurance-emploi à une norme universelle de 360 heures et étendre l'admissibilité aux prestations aux entrepreneurs et aux travailleurs autonomes.• Élargir la portée du programme de Travail partagé de l'assurance-emploi pour aider les entreprises à éviter les mises à pied en répartissant également les heures entre les salariés.• Éliminer la période d'attente d'une semaine pour les prestations d'assurance-emploi et prolonger la durée de la couverture à 50 semaines.• Bonifier le montant personnel de base à 19 500 \$.• Éliminer graduellement le montant personnel de base pour les contribuables dont le revenu est de 235 632 \$ ou plus.• Augmenter le Supplément de revenu garanti et doubler la prestation | <ul style="list-style-type: none">• Modifier la taxe de luxe afin d'en exclure la disposition qui pénalise le secteur québécois de l'aérospatiale.• Proposer un crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés et les nouveaux arrivants qui s'établissent dans certaines régions.• Doubler le crédit de TPS pour les trimestres où l'inflation dépasse la cible de la Banque du Canada (entre 1 % et 3 %) et verser ce crédit chaque mois.• Hausser de 10 % la pension de vieillesse des aînés de 65 à 74 ans.• Augmenter le seuil de revenu pour les personnes touchant le Supplément de revenu garanti sans réduction de leurs prestations.• Proposer des incitatifs fiscaux pour les aînés qui restent sur le marché du travail.• Rétablir le crédit d'impôt pour un abonnement de transport en commun ou l'utilisation d'un service d'autopartage. |
|---|--|

| | |
|---|--|
| <p>canadienne pour les personnes handicapées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorder un crédit d'impôt de 5 000 \$ aux infirmières et au personnel des services de soutien à la personne. | |
|---|--|

Mesures visant l'éducation, la formation et les emplois

| Nouveau Parti démocratique du Canada | Bloc Québécois |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Créer des mesures de soutien au revenu d'urgence, semblables à la Prestation canadienne d'urgence (PCU). • Instaurer un crédit d'impôt de 5 000 \$ pour les travailleurs canadiens des secteurs de la santé. | <ul style="list-style-type: none"> • Proposer une récompense fiscale pour les films, séries télé et publicités sur toutes les plateformes concernées qui utilisent et mettent en valeur des chansons québécoises francophones comme trame sonore. |

Mesures immobilières

| Nouveau Parti démocratique du Canada | Bloc Québécois |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Empêcher des sociétés telles que les FPI, les fonds spéculatifs et les fonds de capital-investissement d'acheter des logements abordables. • Construire 3 millions de logements d'ici 2030, notamment des logements hors marché et abordables. • Remplacer le Fonds pour accélérer la construction de logements des libéraux, qui arrive à échéance, par une stratégie nationale permanente en matière de logements d'une valeur de 16 milliards de dollars et composée du Transfert canadien | <ul style="list-style-type: none"> • Abolir la TPS pour les premiers acheteurs sur les services afférents, comme les notaires, inspecteurs en bâtiment et arpenteurs, entre autres. • Soutenir le remboursement de la TPS sur les maisons neuves pour les premiers acheteurs. • Faire passer de un an à deux ans la période minimale durant laquelle un propriétaire doit conserver une propriété pour bénéficier du traitement fiscal de gain en capital, aux termes des règles sur la revente précipitée de biens résidentiels. |

| | |
|--|--|
| pour le logement et du Fonds pour les communautés d'abord. | |
|--|--|

Mesures environnementales

| Nouveau Parti démocratique du Canada | Bloc Québécois |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Éliminer la tarification du carbone pour les particuliers, mais la maintenir pour les industries. • Mettre en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour taxer les importations en provenance de pays qui n'ont pas de tarification du carbone comparable. • Mettre fin aux subventions ou crédits d'impôt aux entreprises pétrolières et gazières. • Hausser jusqu'à 5 000 \$ le rabais fédéral pour les nouveaux véhicules électriques et le faire passer à 10 000 \$ pour les véhicules électriques fabriqués au Canada. | <ul style="list-style-type: none"> • Remettre en place un crédit d'impôt d'une durée limitée pour l'achat ou la location d'un véhicule électrique, neuf ou usagé. • Mettre en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour taxer les importations en provenance de pays qui n'ont pas de tarification du carbone comparable. • Imposer une taxe sur les profits démesurés des compagnies pétrolières et gazières. • Éliminer les subventions au secteur des combustibles fossiles. |

Mesures visant les taxes indirectes

| Nouveau Parti démocratique du Canada | Bloc Québécois |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Éliminer la TPS sur les factures résidentielles d'énergie, de téléphone cellulaire et d'accès Internet, les vêtements et chaussures pour enfants, les véhicules fabriqués au Canada et les repas préparés de l'épicerie. | <ul style="list-style-type: none"> • Doubler le crédit de TPS pour les trimestres où l'inflation dépasse la cible de la Banque du Canada (entre 1 % et 3 %). • Abolir la TPS sur tous les biens de seconde main. • Abaisser la taxe d'accise fédérale des microdistilleries québécoises. |

Mesures administratives

| Nouveau Parti démocratique du Canada | Bloc Québécois |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Mettre fin aux ententes fiscales avec des paradis fiscaux.• Exiger des sociétés qu'elles prouvent qu'elles ont de véritables raisons commerciales pour détenir des comptes à l'étranger.• Instaurer la publication des déclarations pays par pays pour les multinationales.• Revoir la législation fiscale pour éliminer les échappatoires et l'évitement fiscal. | <ul style="list-style-type: none">• Exiger une seule déclaration de revenus administrée par le Québec. |

Nous pouvons vous aider

Dans la foulée de l'élection d'un nouveau gouvernement, il se pourrait que d'importants changements fiscaux attendent les entreprises et les particuliers canadiens dans un avenir rapproché. KPMG peut vous aider à demeurer au courant des nouvelles lois fiscales et à comprendre leur incidence sur vos finances personnelles et vos affaires. Pour tirer parti au maximum de toute nouvelle possibilité et atténuer les conséquences de changements défavorables, communiquez avec votre conseiller chez KPMG.

kpmg.ca/fr



[Nous joindre](#) | [Énoncé en matière de confidentialité \(Canada\)](#) | [Avis juridique](#)

Information à jour au 29 avril 2025. L'information publiée dans le présent bulletin *FlashImpôt Canada* est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2025 KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés. KPMG et le logo de KPMG sont des marques de commerce utilisées sous licence par les cabinets membres indépendants de l'organisation mondiale KPMG.